



Catalogue 2018

Dates pressenties : les dates sont fixées par la DRAAF en lien avec l'ENSV.

Durée : 1/2 journée

Lieu : le lieu est fixé par la DRAAF.

Public :

Vétérinaires sanitaires du groupe d'activités n°2 (vétérinaires dont l'activité porte au moins sur l'une des filières suivantes : bovine, ovine et caprine, volailles, porcine).

Cette formation est générale et ne concerne pas un type d'activité spécifique.

Taille du public : entre 12 et 15 vétérinaires sanitaires.

Formateurs pressentis :

La formation est animée par un binôme de deux formateurs sélectionnés par le ministère chargé de l'agriculture :

- un vétérinaire praticien reconnu par la SNGTV,
- un vétérinaire des services vétérinaires.

Responsables pédagogiques :

Vincent BRIOUDES, ENSV

Xavier GOURAUD, SNGTV

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

Inscriptions : La gestion des inscriptions relève du DD(CS)PP ou du DRAAF.

Maitre d'ouvrage : Formation organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI) dans le cadre du programme de formation continue des vétérinaires sanitaires.

Contrôle de la tuberculose bovine : rôles du VS (actualisation et refonte pédagogique, 2016)

Contexte :

La France est reconnue officiellement indemne (OI) de tuberculose bovine par la Commission européenne depuis 2001. L'acquisition du statut officiellement indemne facilite, voire conditionne, le commerce des animaux et de leurs produits, notamment au niveau international. Malgré ce statut favorable, une centaine de foyers sont détectés tous les ans sur le territoire et le maintien de ce statut est désormais un des critères de compétitivité de l'élevage bovin. L'enjeu économique de la lutte contre la tuberculose bovine est devenu prédominant pour les différents acteurs de la filière professionnelle.

Malgré la prévalence faible, la situation sanitaire est préoccupante. Après une évolution favorable de la situation en Bourgogne, la majorité des foyers est désormais localisée en région Nouvelle Aquitaine. Mais l'apparition régulière de foyer sur le reste du territoire peut révéler des situations sanitaires encore mal contrôlées. Ces dernières années, des cas ont été détectés dans la faune sauvage en particulier dans plusieurs zones où la maladie circule depuis plusieurs années en élevage bovin (Dordogne, Côte d'or, Charente, Ardennes, forêt de Brotonne). La possible existence d'inter-contamination entre animaux domestiques et sauvages crée des inquiétudes légitimes auprès des professionnels qui perturbent les efforts entrepris pour contrôler la maladie dans le cheptel domestique.

Dans les départements où le risque est avéré, des mesures de surveillance et de lutte intensifiées ont été mises en place et continuent de faire l'objet d'adaptations. Dans les autres départements, il convient de renforcer la surveillance et la lutte, en ayant soin d'adapter les mesures aux besoins. Il est donc essentiel pour les vétérinaires sanitaires d'être informés du contexte actuel de l'épidémiologie de la tuberculose bovine et des outils pour la combattre afin de bien comprendre leurs rôles dans la lutte contre cette maladie.

Objectif général :

Augmenter la vigilance des vétérinaires sanitaires vis à vis du risque de tuberculose en France et améliorer leur adhésion aux mesures de lutte

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le risque que représente la tuberculose aujourd'hui en France ;
- Connaître les modalités de diffusion de la tuberculose entre les cheptels et à l'intérieur d'un cheptel ;
- Comprendre l'emploi et les limites des tests de dépistage et de diagnostic ;
- Savoir réaliser une intradermo tuberculination

Contenu :

- Historique de la tuberculose en France, les différents risques liés à cette maladie ;
- Epidémiologie descriptive de la tuberculose en France (au plan national, dans les zones infectées) ;
- Les Principaux facteurs de risque de diffusion entre cheptels : enseignements de l'étude cas-témoin et rôle de la faune sauvage
- Tests de dépistage et de diagnostic, caractéristique des tests
- Réalisation pratique de l'intradermo simple et comparative ; interprétation des mesures

Méthodes pédagogiques : exposés, études de cas pratiques

Crédit points et indemnisation par l'Etat : La participation à cette formation permet d'attribuer 1 point sur le compte formation de chaque vétérinaire sanitaire qui sera par ailleurs indemnisé par l'Etat dans le cadre de l'AM du 16 mars 2007

Supports de formation : les supports de formation à imprimer et à remettre aux vétérinaires sanitaires en début de formation sont téléchargeables sur le site de l'ENSV (www.ensv.fr), codes disponibles auprès de l'ENSV : formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr